

DOSSIER DE PRESSE

**La fermeture du cuivre au 31 janvier 2026 :
état des lieux et comment s'y préparer ?**

27 janvier 2026

La fermeture du cuivre au 31 janvier 2026 : état des lieux et comment s'y préparer ?

Table des matières

1	Que se passe-t-il au 31 janvier 2026 ?	2
2	Comment savoir si ma commune est concernée par cette fermeture le 31 janvier 2026, ou si elle le sera à une autre échéance ?	3
3	Orange peut-il fermer le réseau cuivre comme il l'entend ? Quelles obligations l'Arcep lui a imposées afin de s'assurer qu'il n'y ait aucune rupture de connectivité pour les citoyens ?	3
4	Comment l'Arcep utilise ce cadre pour accélérer le déploiement de la fibre optique là où elle n'est pas encore disponible ?.....	6
5	Comment savoir si je peux souscrire à un abonnement à la fibre optique ?.....	6
6	Les grandes données des régions ou départements couverts par vos titres de presse.....	7
7	Quel est le niveau de satisfaction des abonnés à la fibre comparés à ceux au cuivre ?....	7
	Signet non défini.	
8	Les chantiers de fermeture du cuivre entrepris ailleurs dans le monde	8
9	Quelles étapes vont suivre la fermeture commerciale du 31 janvier 2026 ? Quand le réseau cuivre sera-t-il définitivement fermé par Orange ?	8

1 Que se passe-t-il au 31 janvier 2026 ?

Qu'est-ce que la « fermeture commerciale » réalisé par l'opérateur Orange, étape intermédiaire avant la fermeture complète du réseau cuivre ?

Le 31 janvier 2026, il ne sera plus possible de souscrire à un nouvel abonnement téléphonique ou ADSL sur le réseau cuivre, quel que soit l'opérateur, dans près des trois quarts des communes de France, représentant près de la moitié de la population.

C'est ce qu'Orange appelle la « **fermeture commerciale** » de son réseau cuivre (du nom des lignes en paire de cuivre utilisées pour raccorder les usagers au service téléphonique ou au service Internet (ADSL) avant l'émergence de la fibre optique, nouvelle technologie de référence). Orange est en effet propriétaire de ce réseau cuivre (dont il loue des lignes à ses concurrents pour qu'ils puissent également proposer des abonnements téléphoniques ou ADSL). Ce réseau est le réseau historique déployé depuis les années 70 par France Télécom (devenue Orange) et qui supporte encore l'internet par ADSL et la téléphonie fixe d'ancienne génération (reconnaissable à sa « prise en T »).

Cette fermeture commerciale est le premier jalon de la fermeture définitive du réseau cuivre, aussi appelée « fermeture technique » par Orange. C'est cette fermeture technique qui mettra fin à tous les abonnements internet DSL (ADSL/SDSL/VDSL) et de téléphonie fixe d'ancienne génération encore actifs, pour tous les opérateurs.

Du fait du cadre de régulation mis en place par l'Arcep, la fermeture technique ne peut intervenir qu'au minimum 12 mois après la fermeture commerciale, mais parfois à des dates plus lointaines (jusqu'à fin

2030 au plus tard) selon les communes, l'état d'avancement du chantier d'Orange et du déploiement de la fibre. Orange organise en effet la fermeture du réseau cuivre par lots successifs de communes. Pour 169 communes déjà prêtes pour cette transition, la fermeture technique a d'ailleurs déjà eu lieu, et elle intervient le 27 janvier 2026 pour **763 autres communes**.

Ces fermetures, commerciales ou techniques, invitent tous les utilisateurs du réseau cuivre à souscrire aux offres d'autres technologies, par exemple en fibre optique, auprès de tous les opérateurs qui en proposent. Il est d'ailleurs recommandé, pour les particuliers et entreprises déjà éligibles à la fibre optique, de préparer dès à présent leur migration.

2 Comment savoir si ma commune est concernée par cette fermeture commerciale le 31 janvier 2026, ou si elle le sera à une autre échéance ?

Pour toutes les communes de France, la fermeture commerciale est prévue par Orange soit ce 31 janvier 2026, soit le 31 janvier 2027. Afin de s'assurer qu'il n'y ait pas de rupture de connectivité, des reports pourraient toutefois s'avérer nécessaires dans les communes où les critères préalables à une fermeture et imposés par l'Arcep à Orange ne seraient pas remplis à temps (*voir la partie 3 sur les obligations imposées par l'Arcep à Orange*).

A noter : Orange a aussi l'obligation (imposée par l'Arcep) de communiquer au moins 36 mois à l'avance la liste des communes concernées par une fermeture (commerciale ou technique). Elle doit à ce titre produire et mettre régulièrement à jour [une base de données ouverte](#) comprenant un « Fichier de trajectoire » téléchargeable en format tableur et incorporant des statistiques utiles pour les élus locaux, les autres opérateurs ou les journalistes, afin qu'ils puissent informer leurs administrés, clients et lecteurs (comme le nombre d'abonnements via le cuivre encore actifs sur la commune à moins d'un an de la fermeture).

Le ministère de l'économie a par ailleurs produit [un moteur de recherche](#) permettant de savoir si la date de fermeture définitive (ou « fermeture technique ») du réseau cuivre a déjà été fixée pour votre commune et connaître cette date exacte. Pour l'utiliser, il suffit de rentrer son code postal ou renseigner son département et consulter la carte qui s'affiche. Près de 10 000 communes ont d'ores et déjà une date de fermeture définitive connue et prévue par Orange.

3 Orange peut-il fermer le réseau cuivre comme il l'entend ? Quelles obligations l'Arcep lui a imposées afin de s'assurer qu'il n'y ait aucune rupture de connectivité pour les citoyens ?

La **généralisation de la fibre optique** (94 % des locaux en France sont déjà éligibles à cette technologie) et son fort taux de pénétration dans les foyers français (80 % des abonnements internet sont désormais en fibre optique, contre 16 % en 2015) en ont fait la technologie de référence pour les accès à internet fixe.

Pour des raisons d'efficacité, de coûts de maintenance et de consommation électrique, **Orange a donc décidé de fermer son réseau cuivre historique**. L'opérateur a d'abord procédé à des expérimentations dans un nombre restreint de communes avant d'organiser la fermeture du cuivre à échelle industrielle. La fermeture commerciale de près des trois quarts des communes françaises le 31 janvier 2026 est une étape importante de ce plan.

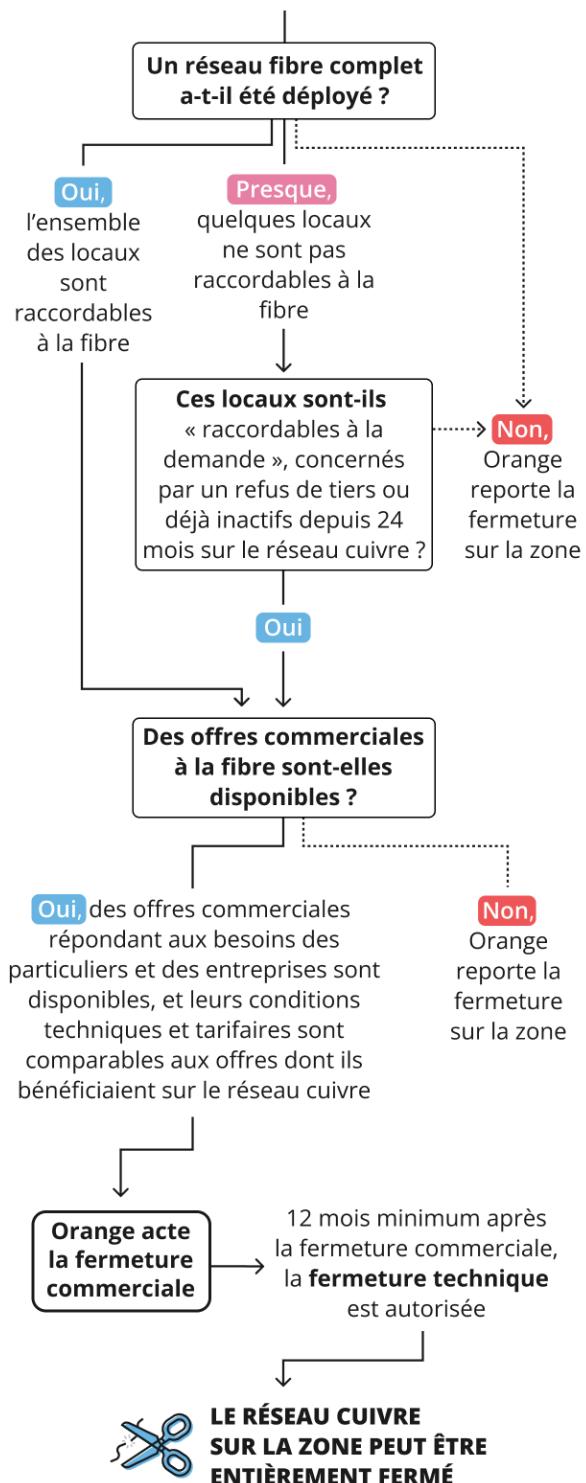
« L'Arcep a fixé un cadre réglementaire, avec pour boussole, dans les obligations faites à Orange, que la fibre soit déployée. »
– Laure de La Raudière, présidente de l'Arcep

Afin de s'assurer qu'il n'y ait aucune rupture de connectivité pour les locaux (foyers, bâtiments d'entreprises, de collectivités, etc.) dépendant encore de lignes téléphoniques ou d'accès à internet via le réseau cuivre, l'Arcep a toutefois imposé à Orange plusieurs critères à respecter pour pouvoir fermer son réseau sur une commune (*voir figure 1 résumant ces critères*). Le plus important d'entre eux est le **déploiement complet de la fibre optique** sur la commune. D'autres obligations, comme des délais de prévenance, ont été imposées afin de permettre la bonne coordination de toutes les parties prenantes contribuant au succès du plan de fermeture du cuivre d'Orange (opérateurs commerciaux, opérateurs de réseaux en fibre optique, collectivités, entreprises et citoyens), et de s'assurer qu'il n'y ait aucun frein à la concurrence loyale et effective sur le marché des accès en fibre optique.

Si ces critères ne sont pas remplis, Orange ne peut pas fermer le réseau cuivre de la commune et doit reporter la date de fermeture annoncée. C'est pour cette raison qu'Orange a décalé d'un an (n'excluant pas de nouveaux reports selon les avancées de ce chantier) la fermeture commerciale du réseau cuivre dans 25 % des communes initialement concernées par la fermeture commerciale du 31 janvier 2026.

Figure 1 : les critères préalables à la fermeture commerciale d'une zone qu'Orange doit respecter

Pour permettre la fermeture du réseau cuivre sur une zone, Orange doit respecter plusieurs critères :



4 Comment l'Arcep utilise-t-elle ce cadre pour accélérer le déploiement de la fibre optique là où elle n'est pas encore disponible ?

Les opérateurs qui déploient la fibre optique en France (et pas seulement Orange) sont naturellement intéressés à ce que le réseau cuivre ferme, car elle accélère le remplissage des réseaux en fibre optique dans lesquels ils ont investi. C'est pourquoi l'**obligation du déploiement complet de la fibre** avant de procéder à la fermeture du cuivre, en plus d'être une garantie de connectivité importante pour les usagers, constitue une incitation pour les opérateurs de réseaux à accélérer leurs efforts de déploiement pour les locaux qui ne sont pas encore éligibles à la fibre (environ 6 % des locaux en France fin septembre 2025). La fermeture du cuivre incite également les opérateurs à améliorer leurs services sur la fibre, en matière de qualité de service et de disponibilité d'offres variées par exemple.

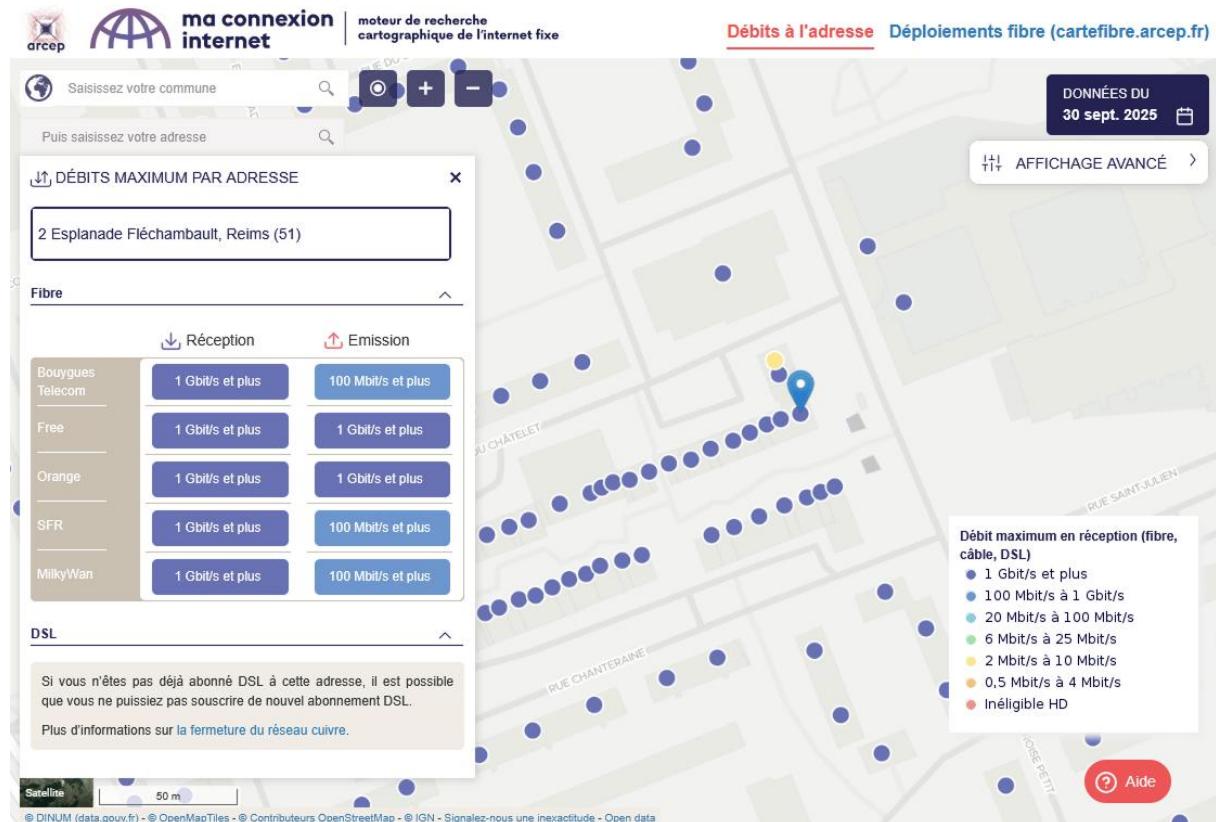
5 Comment savoir si je peux souscrire à un abonnement à la fibre optique ?

Il est recommandé, pour les particuliers et entreprises déjà éligibles à la fibre optique, de préparer dès à présent leur migration afin d'anticiper les fermetures commerciale et technique à venir dans leurs communes.

L'Arcep met à disposition des ressources pour aider les utilisateurs à préparer leur transition du cuivre vers d'autres technologies d'accès à internet :

- [Une fiche pratique « Comment connaître son éligibilité à la fibre optique ? »](#). Pour savoir si votre **logement peut être raccordé au réseau en fibre optique** (« est éligible à la fibre »), l'Arcep vous guide avec une foire aux questions et quelques liens utiles. Quels opérateurs proposent des abonnements à mon adresse ? Comment m'abonner ? J'étais éligible, je ne le suis plus, pourquoi ? Y a-t-il des exclusivités ?
- Le moteur de recherche cartographique « [Ma connexion internet](#) » vous permet de connaître, à votre adresse en France métropolitaine et en Outre-Mer, toutes les informations sur les technologies d'accès à internet disponibles, les opérateurs proposant une offre, et les débits atteints.

Figure 2 : capture d'écran de l'outil « Ma connexion internet ».



6 Les grandes données concernant les régions ou départements couverts par vos titres de presse

La France fait aujourd’hui partie des pays les mieux fibrés d’Europe avec une couverture supérieure de 20 points à la moyenne de l’UE. Fin septembre 2025, près de **94 % des locaux étaient éligibles à la fibre** et 80 % des abonnements internet fixe étaient en fibre optique (contre 16 % en 2015).

Ce succès est le résultat d’un engagement important des opérateurs, de l’Etat, des collectivités locales (notamment via le plan France Très Haut Débit) et d’un cadre réglementaire exigeant, stimulant la concurrence et les investissements des opérateurs. L’Arcep (dont le périmètre d’actions dépend de règlements européens) encourage d’ailleurs la Commission européenne à pérenniser ce cadre alors que sont actuellement à l’étude de possibles évolutions réglementaires.

Toutefois, **il reste encore environ 3 millions de locaux à rendre éligibles à la fibre**. L’Arcep est chargée de veiller au respect par les opérateurs de leurs obligations de déploiement et publie chaque trimestre les données de déploiement et d’abonnement de la fibre optique. Ces données peuvent, par exemple, vous permettre de réaliser un focus sur la situation d’un département ou d’une commune ou répondre à d’autres questions variées comme : quelle est la couverture en fibre optique de votre commune, département ou région, quelle est la part des abonnements internet fixe cuivre, etc. ?

7 Les Français et la fermeture du cuivre : près d'un tiers des abonnés ADSL n'en a pas encore connaissance, plus de 8 abonnés sur 10 souhaitent s'abonner à la fibre si elle est disponible à leur adresse

Dans le cadre de [son observatoire annuel de la satisfaction client](#), l'Arcep a interrogé les abonnés à l'ADSL : **28 % déclarent ne pas avoir connaissance de la fermeture prochaine du cuivre** (sondage réalisé en septembre 2025 et à paraître prochainement).

L'observatoire confirme une appétence indéniable pour la fibre auprès des abonnés « ADSL » : parmi les abonnés « cuivre » sondés chez qui la fibre n'est pas disponible ou ignorant sa disponibilité, 93% des consommateurs sondés ont indiqué leur intention de s'abonner à la fibre si elle était disponible.

De leur côté, les abonnés à la fibre présentent **un niveau de satisfaction plus élevé** vis-à-vis de leur fournisseur d'accès à internet (8, sur une échelle de 0 à 10) que ceux abonnés à l'ADSL (7,5).

8 Les chantiers de fermeture du cuivre entrepris ailleurs dans le monde

De nombreux pays ont annoncé la fermeture de leurs réseaux en cuivre dans les prochaines années ([Etude Cullen, juillet 2025](#)). En Europe, l'Espagne et la Norvège ont déjà fermé leur réseau en cuivre.

Par ailleurs, le projet de révision du règlement européen *Digital Network Act* (DNA), publié le 21 janvier, porte une ambition de fermeture dans toute l'Union Européenne d'ici 2035, afin notamment de stimuler les déploiements de fibre optique.

9 Quelles étapes vont suivre la fermeture commerciale du 31 janvier 2026 ? Quand le réseau cuivre sera-t-il définitivement fermé par Orange ?

La **fermeture commerciale** du réseau cuivre d'une commune est suivie dans les années suivantes de sa **fermeture définitive** (dite « technique »).

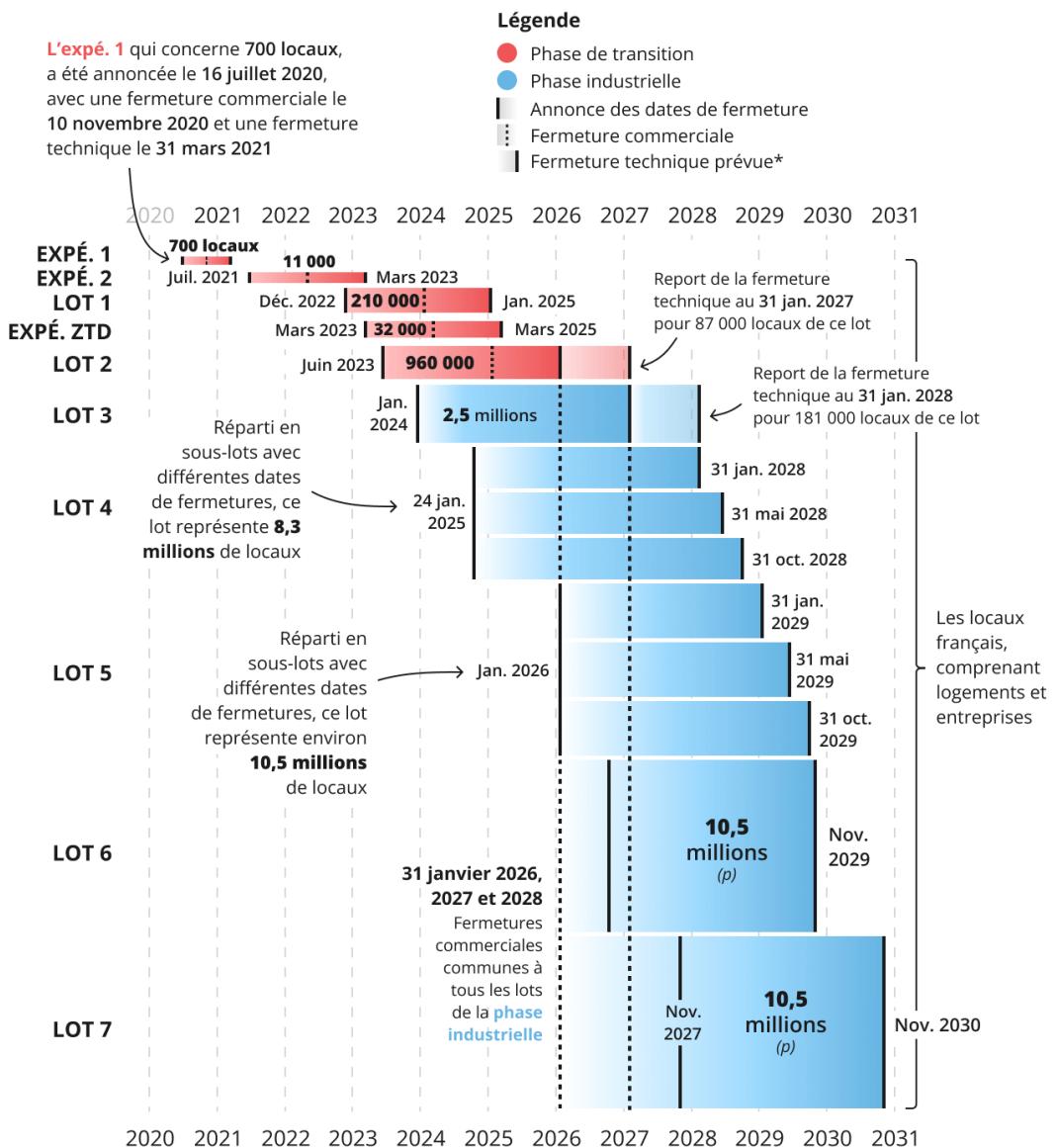
La fermeture commerciale met fin à la possibilité de souscrire à un abonnement sur une ligne cuivre. Elle n'est possible que si les obligations imposées par l'Arcep à Orange ont été respectées (notamment le déploiement complet de la fibre optique sur la commune à fermer).

La fermeture définitive (ou « fermeture technique ») suit la fermeture commerciale et met fin à tous les abonnements encore actifs. Elle peut intervenir au plus tôt 12 mois après la fermeture commerciale afin de laisser le temps à toutes les parties prenantes (opérateurs, collectivités, entreprises et citoyens) de se préparer à cette transition. Orange a divisé ce chantier de fermeture technique du réseau cuivre en 7 « lots » de communes. A chaque lot correspondent des dates de fermeture technique différentes, s'étalant jusque novembre 2030.

Le 27 janvier 2026, la fermeture technique du réseau cuivre du lot 2 (comportant près de 900 000 locaux) a été réalisée. C'est le dernier lot avant un passage à une échelle « industrielle », où chaque lot concerne plusieurs millions de locaux. D'après la présidente de l'Arcep, Laure de La Raudière, « *les précédentes fermetures, des expérimentations qui concernaient de petits volumes de locaux et donc un faible nombre de clients encore sur le cuivre, se sont globalement bien passées* ». Mais « *la fermeture commerciale du 31 janvier 2026 est le premier arrêt massif de commercialisation de l'ADSL et les prochaines fermetures techniques à partir de janvier 2027 vont concerner beaucoup plus de clients* » justifiant la vigilance accrue de l'Autorité.

Figure 3 : le calendrier des fermetures techniques du réseau cuivre d'Orange, réparti en plusieurs « lots » de communes

LE CALENDRIER DE FERMETURE TECHNIQUE DU RÉSEAU CUIVRE



Que faire pour préparer sa transition ? Doit-on forcément recourir à la fibre ?

Dans la grande majorité des cas, du fait de la généralisation de la fibre optique, il sera possible de **souscrire à un abonnement internet ou téléphonique seul sur la fibre** pour remplacer un éventuel abonnement internet ou téléphonique sur le réseau cuivre. Cet abonnement à la fibre peut être souscrit auprès de n'importe quel opérateur présent sur le réseau fibre de votre commune, qu'il s'agisse de l'opérateur qui fournissait votre accès au cuivre ou un concurrent. **Il est recommandé de réaliser cette transition dès que possible et d'anticiper la fermeture définitive du réseau cuivre** afin

de prendre en compte le délai pour être raccordé (plusieurs semaines à plusieurs mois selon les cas) et ne pas se retrouver sans solution de connectivité à l'échéance.

Les coûts du raccordement sont en général entièrement pris en charge par l'opérateur, sauf dans des situations particulières exigeant des travaux dans le domaine privé. Dans ces cas, le coût de la partie effectuée dans le domaine privé est à la charge du propriétaire (ou du syndic de copropriété pour un immeuble). Selon le Conseil général de l'économie, la moitié des raccordements nécessitant des travaux dans le domaine privé impliquent des travaux légers inférieurs à 200 €. Les communes des lots 1, 2 (où le réseau a déjà fermé techniquement) et 3 (où le réseau fermera en janvier 2027) sont par ailleurs éligibles à un dispositif public de financement de ces travaux.

Dans une un très faible nombre de cas, la fermeture du cuivre est possible bien que des logements ne soient pas encore éligibles à la fibre optique. Cela peut par exemple être le cas quand l'opérateur qui a déployé la fibre sur votre commune s'est heurté à un refus de tiers (par exemple, le refus de votre syndic de copropriété). Dans cette situation, le cadre de fermeture du cuivre impose que d'autres solutions à très haut débit soient disponibles pour ces logements (comme la 4G/5G fixe par exemple).

La souscription à un abonnement fibre n'est pas obligatoire, chacun restant libre de choisir les services qui répondent le mieux à ses besoins, notamment si le raccordement s'avère trop coûteux. **D'autres solutions de très haut débit fixe ou de service téléphonique peuvent également être choisies**, selon ses usages et ses contraintes, comme la 4G ou 5G fixe ou l'internet fixe par satellite (à date, OuiSat, Orange, Nordnet et Starlink). Il est également possible d'opter pour un simple abonnement téléphonique fixe fibre en remplacement d'un abonnement téléphonique fixe cuivre.

Pour aller plus loin :

- Lire [le grand dossier consacré à la fermeture du cuivre](#) sur le site de l'Arcep.